

## CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

---

### **EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 19 décembre 2011**

CP 11/12-30

*L'an deux mil onze, le 19 décembre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Étaient présents : MM. Cambon, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac. ;*

*Excusé ayant donné procuration de vote : M. Empociello.*

### **FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION TOURISTIQUE VALORISATION DES SENTIERS DE PETITE RANDONNEE**

---

Par délibération en date du 22 décembre 1982, le Conseil Général a créé le Fonds d'Intervention Touristique.

Dans ses séances du 18 juin 1991 et 11 janvier 1993, l'Assemblée Départementale a fixé les nouvelles modalités d'intervention du Département en matière de tourisme et approuvé l'arrêté en portant règlement.

**\* Les modalités d'octroi des aides à l'entretien des sentiers de randonnée** pédestres ou équestres définies aux articles 37 à 39 de l'arrêté précité sont les suivantes :

- Sentiers balisés suivant les règles en vigueur établies par la Fédération Française de la Randonnée Pédestre et l'Association Nationale du Tourisme Equestre et empruntant des chemins publics,
- Sentiers entretenus en permanence et praticables toute l'année,
- Sentiers faisant l'objet d'une description sur un document mis à disposition du public.

Pour les travaux d'entretien, l'aide départementale est fixée de la manière suivante :

- 16 €** par kilomètre dans le cas d'une première demande,
- 8 €** par kilomètre dans le cas de demandes suivantes.

Pour les travaux de création (balisage), l'aide départementale est fixée à **19 €** par kilomètre.

Pour la conception et la réalisation du document d'information destiné au public, l'aide départementale est fixée à **16 €** par kilomètre, à condition d'avoir déjà bénéficié de la subvention relative à l'entretien comme énoncée ci-dessus.

Le comité du Fonds Départemental d'Intervention Touristique s'est réuni le 15 novembre 2011 afin d'examiner les dossiers suivants.

### **1°) Communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise : entretien de 51,1 kilomètres de sentiers**

Les sentiers de randonnées des cantons de Beaumont de Lomagne et de Lavit de Lomagne ont été créés entre 1996 et 1997.

Il existe un public important qui arrive sur la Lomagne à la recherche de circuits de randonnée-promenade à faire en VTT, à pied, à cheval... C'est pour cela qu'un entretien parfait accompagné d'une signalisation et d'un balisage précis s'avèrent indispensables afin d'offrir des chemins de qualité.

La Communauté de Communes de la la Lomagne Tarn-et-Garonnaise est en charge de l'entretien et du balisage des sentiers, engageant les services de quelques entreprises locales et travaillant aussi en régie avec son propre personnel. Ses objectifs prioritaires étant :

- d'amener la population et les touristes à emprunter les sentiers touristiques,
- de promouvoir l'activité parcours de promenade en Lomagne Tarn-et-Garonnaise,
- de rendre l'offre culturelle plus attractive par la diversité de ses activités de loisirs,
- de découvrir la diversité des paysages lomagnols : la faune, la flore et le petit patrimoine local.

Ainsi, dix sentiers de randonnées balisés PR, de 5 à 26 kilomètres, pour amateurs ou confirmés, permettent de découvrir l'identité de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise, ses paysages vallonnés, son patrimoine architectural, ses diversités de cultures, de faune et de flore ainsi que le charme de ses villages fleuris.

Le montant des travaux d'entretien pour l'année 2011 s'élève à 3 920 € TTC.

S'agissant d'une sixième demande pour un total de 51,1 kilomètres, l'aide départementale susceptible d'être accordée s'élève à :  $51,1 \text{ km} \times 8 \text{ €} = \mathbf{408 \text{ €}}$

C'est donc une de subvention de **408 €** qui est sollicitée pour cette opération.

Après examen du dossier, le comité technique du F.D.I.T.

- propose d'accorder, une aide départementale de **408 €** à la Communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise pour l'entretien de 51,1 kilomètres de sentiers de randonnée.

## **2°) Communauté de communes du Quercy Caussadais : entretien de 206 kilomètres de sentiers**

Dans le cadre du plan départemental des sentiers de randonnée et sur la base d'une volonté locale de développer la découverte de la nature, des PR ont été mis en place sur la Communauté de Communes depuis de nombreuses années.

Ils mettent en évidence les richesses locales, le petit patrimoine rural et le paysage du Quercy Caussadais afin de proposer aux touristes et à la population locale un moyen fort de découvrir notre région.

Pour l'année 2011, comme sur les années précédentes, un programme de travail regroupe à la fois la création de la micro-signalétique (panneaux et peinture) et le travail des zones de végétation : élagage, tonte, taille et débroussaillage sur 256 kilomètres.

L'entretien est en effet indispensable afin de garder ces sentiers dans le meilleur état pour tous les utilisateurs.

Ces travaux pour l'année 2011 seront réalisés en prestation de service par l'Association IDDEES sur la base d'un marché d'un an d'un montant de 24 279 € net.

Cette association d'insertion est basée sur le Quercy Caussadais. Elle travaille avec une équipe de quatre à cinq personnes pour ce chantier avec un double objectif : la réalisation de la prestation dans un souci de formation et d'insertion dans la vie active des personnes employées.

Il est à noter que sur les 256 kilomètres de sentiers entretenus, seuls 206 sont inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Petites Randonnées Pédestres, ce qui conditionne le calcul de la subvention.

S'agissant donc, d'une douzième demande, l'aide départementale susceptible d'être accordée s'élève à :  $206 \text{ km} \times 8 \text{ €} = 1\,648 \text{ €}$ .

C'est donc une subvention de **1 648 €** qui est sollicitée pour cette opération.

Après examen du dossier, le comité technique du F.D.I.T.

- propose d'accorder, une aide départementale de **1 648 €** à la Communauté de communes du Quercy Caussadais pour l'entretien de 206 kilomètres de sentiers de randonnée.

### 3°) Communauté de communes du Quercy Caussadais : édition d'un topo-guide 2011 de sentiers de petites randonnées

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes a ouvert des sentiers de petites randonnées pédestres mettant en avant les richesses patrimoniales et environnementales du Quercy Caussadais (pigeonniers, ponts, bâtiments ruraux, faune, flore et points de vue). Suivant leur difficulté et leur spécificité, ils peuvent être pratiqués pour la randonnée pédestre, équestre ou VTT.

En 2006, la Communauté de Communes a édité un topo-guide avec fonds de carte IGN. Elle souhaite aujourd'hui l'actualiser et le rééditer.

Le coût de cette nouvelle édition de 52 pages en 2000 exemplaires s'élève à 8 287,78 € TTC (droits IGN compris).

La Communauté de Communes mettra à la vente ce nouveau guide auprès de revendeurs tels que les Offices de Tourisme et Syndicat d'Initiatives du Pays Midi-Quercy, les Mairies de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais, les Maisons de la Presse..., au prix coutant de 2,10 € pour un prix grand public de 5 €.

Il sera envisagé d'élargir cette liste en fonction de la demande du territoire.

Le nombre de kilomètres de sentiers inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Petites Randonnées Pédestre étant de 206 kilomètres, l'aide départementale susceptible d'être accordée est de 206 km x 16 € = 3 296 €.

C'est donc une subvention de **3 296 €** qui est sollicitée pour cette opération.

Après examen du dossier, le comité technique du F.D.I.T.

- propose d'accorder, une aide départementale de **3 296 €** à la Communauté de communes du Quercy Caussadais pour l'édition d'un topo-guide de sentiers de petites randonnées pédestres en 2000 exemplaires.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision quant à l'octroi des subventions départementales sollicitées.

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les crédits inscrits à cet effet sur l'article **657343** – sous-fonction **738** du budget départemental.

- Autorisation d'engagement 2011.....	17 878,00 €
- Engagement à ce jour .....	12 526,00 €
- Engagement à la présente Commission.....	<b>5 352,00 €</b>
- Disponible sur l'exercice 2011.....	0,00 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis du comité du fonds départementale d'intervention touristique réuni le 15 novembre 2011,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes :

- 408 € à la Communauté de communes de la Lomagne Tam-et-Garonnaise pour l'entretien de 51,1 kilomètres de sentiers de randonnées (année 2011),
- 1 648 € à la Communauté de communes du Quercy Causadais pour l'entretien de 206 kilomètres de sentiers de randonnées (année 2011),
- 3 296 € à la Communauté de communes du Quercy Causadais pour l'édition d'un topo-guide 2011 en 2 000 exemplaires ;

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 657343, sous-fonction 738 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,